



Caution solidaire pour ou contre

Par **Moi-38**, le **06/01/2019** à **14:10**

Bonjour, étant propriétaire d'un bien en location. Je souhaiterais savoir, si le locataire à un garant peut on lui faire signer une caution solidaire ? Cela est-il plus avantageux pour les propriétaires ?

Merci par avance de l'attention que vous porterez à ma demande

Par **Visiteur**, le **06/01/2019** à **14:21**

Bonjour

Bien entendu, un garant dont vous vérifiez la solvabilité, c'est une sécurité.

Par **Moi-38**, le **06/01/2019** à **14:31**

Qu'est-ce que vous entendait par là : " Ce qui peut sembler évident sur le plan... humain... , ne l'est pas forcément vu sous l'angle juridique ou fiscal. " ?

Le locataire me propose 2 garants. Il vaut mieux une caution simple ou caution solidaire ?
Merci par avance